

Histoire

Géographie

1^{re} STG

Extrait du livre du professeur

Chapitre 2 : La construction de la démocratie française (1880-1946)

Dans le livre du professeur, pour chaque chapitre du manuel, vous trouverez :

- La partie du **programme** traitée dans le chapitre.
- Les **objectifs pédagogiques** du chapitre.
- Une **bibliographie récente** commentée.
- Pour chaque **cours**, **dossier** et **sujet d'étude** :
 - les objectifs pédagogiques ;
 - des commentaires sur les documents ;
 - les réponses à toutes les questions.
- Les corrigés des exercices Bac.

La construction de la démocratie française (1880-1946)

- *Quelles sont les caractéristiques de la démocratie française ?*
- *Comment la démocratie française a-t-elle évolué ?*

Le programme et les objectifs pédagogiques

Thème I : La construction de la République

Question obligatoire :

Moments et actes fondateurs (1880-1946)

Notions :

Démocratie

République parlementaire • libéralisme • radicalisme • socialisme

Laïcité

Laïcisation – sécularisation

Sujet d'étude : Débats et combats

L'année 1940

Le premier chapitre était consacré à la « construction de la nation républicaine ». L'idée de nation est en effet centrale dans le projet républicain, mais elle ne prend tout son sens, comme le montrait le dénouement de l'Affaire Dreyfus, que dans son association intime avec l'idée démocratique. C'est donc la conception républicaine de la démocratie que nous voulons présenter dans ce nouveau chapitre, une conception qui a marqué durablement notre pays où elle s'est enracinée dans les années 1880-1914.

Les commentaires du programme attirent l'attention sur la construction et la consolidation de la démocratie française. Aussi avons-nous choisi de partir d'une caractérisation de la démocratie française, qui correspond à la première problématique d'ensemble, pour nous interroger ensuite sur l'évolution de cette démocratie – ce qui correspond à la seconde problématique.

Cette organisation permet de ne pas dissocier l'étude de la laïcité de la construction de la démocratie politique républicaine dont il faut scruter les moments et les actes fondateurs. La laïcité n'est en effet pas un domaine parmi d'autres de la politique républicaine. Elle est au cœur du projet républicain.

La période 1880-1914 est mise en avant par le programme, comme celle où sont votées les grandes lois garantissant les libertés fondamentales et permettant la mise en place du débat politique. En effet les grands traits de la république française, modèle particulier de démocratie, sont mis en place avant 1914.

L'évolution de la démocratie française montre que la république n'est pas un ensemble clos et statique, comme la notion de « modèle républicain » pourrait, si elle est mal comprise, en donner l'image. Cette évolution se fait par des réformes, elle se fait aussi en réponse à des crises politiques qui peuvent être extrêmement graves, être non seulement périlleuses, mais parfois presque mortelles pour la démocratie. C'est dans cette optique que nous avons abordé le sujet d'étude consacré à l'année 1940, qui marque un effondrement de la Troisième République avec l'avènement d'un régime antidémocratique, tout en voyant s'amorcer, par la Résistance, une régénération et un élargissement de l'idée démocratique qui porte ses fruits à la Libération.

Bibliographie

Ouvrages :

◆ Sur la **République** et l'**évolution politique**, deux ouvrages classiques demeurent indispensables :

– Jean-Marie MAYEUR, *La Vie politique sous la Troisième République*, Paris, Le Seuil, 1984.

– René RÉMOND, *Notre Siècle*, Paris, Fayard, 1988 (nombreuses rééditions), pour la période qui commence en 1918.

Pour plus de détails, on peut s'appuyer sur la collection « La France contemporaine », dirigée par Jean-François SIRINELLI.

– Jérôme GRONDEUX, *La France entre en République. 1870-1893*, Paris, Le Livre de Poche, 2000.

– Michel LEYMARIE, *De la belle époque à la*

Grande Guerre. Le triomphe de la République (1893-1918), Paris, Le Livre de Poche, 1999.

– Frédéric MONIER, *Les années 20*, Paris, Le Livre de Poche, 1999.

– Olivier DARD, *Les années 30*, Paris, Le Livre de Poche, 1999.

– Jean-François MURACCIOLE, *La France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Le Livre de Poche, 2002.

◆ En ce qui concerne la **laïcité**, un ancien ouvrage classique, qui demeure irremplaçable, a été récemment réédité :

– Georges WEILL, *Histoire de l'idée laïque en France au XIX^e siècle*, Paris, Hachette, 2004.

Une synthèse utile, réalisée à l'occasion de centenaire de la loi de 1905, qui suit la question laïque jusqu'à nos jours :

– Yves BRULEY, *Histoire de la laïcité à la française*, Paris, Académie des Sciences Morales et Politiques, 2005.

Le même auteur a élaboré un recueil de textes qui peut être utile :

– Yves BRULEY, *1905, la séparation des Églises et de l'État. Les textes fondateurs*, Paris, Perrin, collection « Tempus », 2004.

Sur le moment fondateur de la loi de 1905, une analyse très claire et de nombreux extraits de discours parlementaires sont fournis par :

– Jean-Marie MAYEUR, *La Séparation de l'Église et de l'État*, Paris, Julliard, réédition 2005.

Une mise en perspective est également présentée par :

– Jérôme GRÉVY, *Le cléricisme ? voilà l'ennemi ! Une guerre de religion en France*, Paris, Armand Colin, 2005.

Sites internet :

– Signalons le site de l'Assemblée nationale www.assemblee-nationale.fr dont les rubriques « histoire et patrimoine » et « site pédagogique » présentent des dossiers sur les grands moments de la vie politique française.

– Le site de l'Académie des Sciences Morales et Politiques www.asmp.fr présente un ensemble de communications sur le centenaire de la loi de 1905.

Les documents du chapitre

Ouverture

La construction de la démocratie française (1880-1946)

DOCUMENT 1 p. 33

1. L'attitude des différents personnages est sobre et emprunte de sérieux, voire de solennité. Il s'agit de montrer à la fois que l'acte civique par excellence, le vote, est extrêmement important et qu'il est régulier, encadré. On suggère une démocratie pacifiée. La notion d'ordre républicain est à l'arrière-plan de cette représentation. Le personnage qui tend son bulletin, un papier blanc plié pour respecter le secret du vote, et sur lequel, avant de se rendre à la mairie, il a inscrit le nom du candidat choisi, est, d'après sa tenue, un ouvrier. Une vue plus large du tableau montrerait qu'à ses côtés, se tiennent un paysan et un homme d'allure plus bourgeoise. Le suffrage universel est présenté comme garantissant l'harmonie des différents groupes sociaux. On peut rapprocher ce tableau d'une célèbre gravure publiée à l'occasion des élections d'avril 1848 (*cf.* le manuel Bordas seconde sous la direction de Jérôme Grondeux, p. 231), dans laquelle on voyait un homme des milieux populaires mettre de côté le fusil pour se contenter de l'arme du bulletin de vote. Ce tableau exprime fortement l'idéal républicain d'unité politique et de conciliation sociale.

2. L'élève doit repérer le drapeau tricolore et le buste de Marianne (voir le dossier sur les symboles républicains dans le chapitre 1).

3. La mairie est au centre de la démocratie républicaine. Les lois municipales de 1882 et 1884 permettent dans toutes les communes (sauf Paris) l'élection du maire par le conseil municipal. Grandes communes urbaines et petites communes rurales, très nombreuses, sont traitées de manière identique. La démocratie municipale est un des ressorts de l'ancrage républicain, et s'inscrit dans le vaste processus de républicanisation des campagnes qui trouve son origine dans les années 1870. D'autre part, le maire est à la fois un élu et un agent de l'État. La loi municipale peut être rapprochée des lois Ferry sur l'éducation : l'État n'est pas seulement un pouvoir lointain, il est présent très concrètement dans chaque commune.

DOCUMENT 2 p. 33

1. La caisse régionale de sécurité sociale doit être mise en avant. Cette affiche, dont la date demeure incertaine, fait probablement suite à l'ordonnance d'octobre 1945, qui initie le processus de mise en place d'une sécurité sociale nationale. On pourra d'ailleurs présenter les grands objectifs de la sécurité sociale à partir du schéma qui se trouve dans le chapitre 6 du manuel, p. 142.

2. Les objectifs liés à la santé, et donc à l'amélioration concrète des conditions de vie, doivent être mis en avant. Le premier document servait à évoquer les assises politiques de la démocratie française, celui-ci sert à montrer les objectifs que le régime démocratique se donne de plus en plus durant notre période. Il est possible d'évoquer le début de la mise en place de l'État-providence, et d'indiquer que le principe d'une responsabilité de l'État en matière de politique sanitaire n'a pas été remis en question depuis 1945, quand bien même des débats surgissent régulièrement sur l'organisation concrète et sur le financement de la politique de la santé.

Cours 1

Une République parlementaire p. 34-35

I. Comment fonctionne le régime ?

Doc. 1a. Cela peut paraître curieux au vu de ce que fut la vie politique sous la III^e République, mais les lois de 1875 prévoient un pouvoir présidentiel fort. Ce président, chef de l'État, qui n'est pas responsable devant l'Assemblée, peut dissoudre la chambre des députés sur avis conforme du président du Sénat.

Doc. 1b. Les ministres sont responsables devant les chambres. Pour la première fois, ce principe est inscrit dans des lois constitutionnelles en France.

Doc. 1c. L'application de ce principe (la responsabilité des ministres devant les chambres) définit le régime parlementaire. On pourra faire un parallèle avec la constitution de la V^e République qui respecte ce principe.

II. Quelles sont les grandes libertés républicaines ?

Doc. 4a. Dans les lois qui ont une portée politique, on peut insister sur la loi concernant la liberté

d'affichage : en l'absence de télévision et de radio, l'affiche (qui comporte plus de texte que de nos jours) est un support très important lors des campagnes politiques. La liberté de réunion est indispensable pour les campagnes électorales. La loi de séparation des Églises et de l'État, comme indiqué dans le tableau, ne s'est pas contentée d'achever la laïcisation de l'État, elle a également établi la liberté de culte, dont l'État est le garant.

b. Les lois les plus sociales sont celles qui touchent le syndicalisme et la liberté d'association. Cette dernière permet de donner un statut légal aux confédérations syndicales, mais aussi aux partis politiques : la liberté d'association est à la charnière du social et du politique.

Doc. 3. a et b. Il s'agit de mettre l'accent sur l'aspect très libéral de ces lois (tout en rappelant que les congrégations religieuses ne sont pas concernées par la loi sur les associations).

c. L'ensemble des grandes lois républicaines a pour conséquences une libéralisation politique, qui permet un très large débat, mais aussi l'expression des forces sociales (syndicats et associations).

Dans le livre du professeur vous trouverez les commentaires sur les pages 36-37.

Dossier

La séparation des Églises et de l'État p. 38-39

L'objectif de ce dossier est de mettre en relief un moment fondateur, conformément à l'esprit du programme. Il est également de souligner le contraste entre le consensus assez fort qui existe aujourd'hui autour de la loi de 1905, le débat ne portant que sur d'éventuelles adaptations de cette loi, et les affrontements et les difficultés d'application qu'elle a suscités.

1. Les inventaires, prévus à l'article 3 de la loi, devaient permettre de recenser l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers que les paroisses catholiques et protestantes, ainsi que les synagogues juives, détenaient ou utilisaient dans le cadre de l'exercice du culte. Ces biens devaient ensuite être, comme le prévoit l'article 4, transférés aux associations culturelles qu'il fallait former. Ne pas constituer les associations culturelles, comme le fit l'Église catholique, eut pour conséquence la

perte de nombreux biens qu'elle possédait auparavant, ce qui est évoqué dans le document 2. Ce document, provenant du milieu catholique, présente cela comme une spoliation. Les inventaires devaient éviter que les scellés soient apposés en attendant la transmission des biens, ce qui aurait gêné l'exercice du culte. Cette disposition n'a d'ailleurs pas suscité de débat sur le plan parlementaire. Mais les instructions du gouvernement communiquées à la direction générale de l'Enregistrement, responsable des inventaires, prévoient l'ouverture des tabernacles, à l'intérieur desquels les hosties consacrées sont conservées. Un mouvement de résistance aux inventaires s'esquisse alors. Il ne mobilise une large part de la population pratiquante que dans des régions de très forte pratique religieuse. Partout ailleurs, comme l'a montré Jean-Marie Mayeur, le mouvement est très minoritaire, d'autant plus qu'il n'est pas soutenu par le clergé. La mort d'un manifestant dans le Nord provoque la chute du gouvernement Rouvier. Nouveau ministre de l'Intérieur, Clemenceau décide la suspension des Inventaires. « La question de savoir si l'on comptera ou ne comptera pas des chandeliers dans une église ne vaut pas une vie humaine », déclare-t-il devant le Sénat.

2. Trois reproches fondamentaux sont identifiables dans cet extrait. Le premier concerne les associations cultuelles, qui doivent être dirigées par des laïcs et organisées au niveau des paroisses. Pour le pape, cela remet en question l'idée d'une Église avant tout dirigée par les évêques. Le second concerne le rapport entre l'Église catholique et l'État. Pie IX repousse toute idée de tutelle du second sur la première. Or, le Conseil d'État, plus haute instance de l'administration française, est chargé de régler les éventuels différends entre associations cultuelles. Le pape y voit un asservissement de l'Église. Le troisième concerne l'influence de l'Église catholique : la loi de Séparation donne pour mission exclusive aux associations cultuelles d'assurer « l'exercice du culte ». La papauté est opposée à la sécularisation : elle veut que l'Église catholique conserve une forte influence sur la société, et donc que les paroisses ne se contentent pas d'exercer le culte. C'est ainsi au nom du maintien de l'autorité des évêques, du refus d'une tutelle de l'État sur l'Église et du refus de la sécularisation que Pie IX proteste dans cette encyclique.

3. Certains catholiques pensaient que le pape se résignerait à la constitution des cultuelles. La majorité des évêques français penchaient d'ailleurs pour une solution de conciliation. Mais en août 1906, le pape s'oppose à ce que des associations cultuelles soient formées. L'Église catholique perd de nombreux biens, mais le ministre des cultes, Aristide Briand, véritable père de la loi de Séparation, mène une politique conciliante. La République, qui aurait pu fermer les églises, les laisse à la disposition des paroisses. Briand sait que tout ce qui pourrait passer pour une atteinte à la liberté de culte, instaurée par la loi de Séparation elle-même dans son article premier, pourrait mettre le feu aux poudres. La négociation entre la France reprend après la première guerre mondiale. Les relations diplomatiques, rompues en 1904, sont rétablies et le contact renoué avec Benoît XV, puis Pie XI qui lui succède en 1922. Le résultat des négociations est un statut particulier pour l'Église catholique dans le cadre de la loi de Séparation.

4. Il s'agit ici de souligner le contraste entre la réaction de l'Église catholique et celle des Églises protestantes et de la communauté juive, et de montrer la difficulté d'application de la loi, puisque la principale communauté religieuse nationale n'est pas entrée dans son cadre avant 1924.

5. Les deux documents présentent les deux versants de la laïcité française aujourd'hui. En premier lieu, un versant patrimonial, très marqué dans les célébrations du centenaire de 1905, un élément de l'identité française. En second lieu, un principe qui trouve encore à s'appliquer dans un nouveau contexte, et qui est encore présent dans le débat politique français.

Dans le livre du professeur vous trouverez les commentaires sur les pages 40 à 45.

Sujet d'étude

L'année 1940

A. Comment s'est écroulée la III^e République ? (p. 46)

1. Dès le 17 juin 1940, le maréchal Pétain procède à une analyse de la défaite qui annonce certaines orientations politiques. On remarque que les considérations stratégiques, pourtant déterminantes, en

sont absentes. Les choix de la politique de défense (Ligne Maginot, attente de l'offensive allemande, maintien de l'usage des chars comme soutien de l'infanterie) ne sont pas remis en question. Le discours se concentre dans un premier temps sur les conditions matérielles et diplomatiques de l'action militaire.

« Trop peu d'hommes » : depuis 1938, un consensus nataliste, qui durera jusqu'aux années 1960, est apparu dans la politique française. L'inquiétude face à une Allemagne nombreuse en est un élément. Mais, contrairement à ce qu'affirme le Maréchal Pétain, les Français n'étaient pas en infériorité numérique.

« Trop peu d'armes » : l'idée de l'impréparation militaire est ici à l'arrière-plan. Lors des procès de Riom en 1941, le régime de Vichy voudra prouver que Léon Blum et Daladier n'ont pas cherché à préparer le pays, ce qui est faux. Il y a bien eu un effort de réarmement, mais celui-ci a été orienté par une stratégie défensive qui s'est avérée inadaptée face à la Blitzkrieg allemande. Jean-François Muracciole emploie à propos de l'idée que l'armée française en 1940 aurait été trop peu nombreuse et mal équipée l'expression de « mythologie tenace ». On en voit ici l'origine.

« Trop peu d'alliés » : il y a sans doute ici une pointe contre l'Angleterre, accusée d'avoir insuffisamment soutenu les efforts des troupes françaises. Il s'agit peut-être de justifier la rupture par la France de la convention du 28 mars 1940 (voir chronologie).

Enfin, nous trouvons dans cet extrait une analyse plus globale sur « l'esprit de jouissance » qui l'a emporté sur l'« esprit de sacrifice » et une critique des revendications (« on a revendiqué plus qu'on a servi »). Ce discours clairement moralisateur se place sur le terrain des valeurs et présente la défaite comme la conséquence d'une faillite morale du pays. S'amorce un retour aux principes de sacrifice et d'autorité. Le côté réactionnaire du discours est aussi clair : il vise à la fois l'individualisme libéral et l'épisode récent du Front populaire.

Les Allemands sont désignés par le terme d'« adversaire ». Ce ne sont plus des ennemis.

2. Il faut ici souligner que, par ce vote, les députés adhèrent à une lecture non pas stratégique, mais politique de la défaite, puisque le maréchal Pétain est chargé dès le 10 juillet de donner à la France

une nouvelle constitution dont on prévoit une ratification référendaire. On mesure ici l'ampleur du désarroi qui explique le recours à un homme providentiel, et aussi peut-être les limites de l'ancrage républicain.

3. Cette photographie doit permettre aux élèves de prendre conscience de l'importance du phénomène, mais aussi de l'impression de décomposition du pays qu'il a suggérée. Les explications globalisantes de l'écroulement de 1940, que l'on rencontre aussi bien à Vichy que dans la Résistance, ont acquis une grande crédibilité du fait du sentiment partagé d'un effondrement national. Les chiffres fournis dans la chronologie peuvent être utilisés.

4 et 5. Ce vote de l'Assemblée nationale et du Sénat est massif. Seuls 80 députés et sénateurs votent non, à l'image de Léon Blum ou de Vincent Auriol. Certes, 26 députés et sénateurs hostiles à l'armistice ont embarqué sur le « Massilia » à destination de l'Afrique du Nord, dans la perspective d'un transfert général des Chambres dans l'Empire et de la poursuite de la lutte. Ils ne peuvent prendre part au vote et les leaders du parti radical sont parmi eux. Les élus communistes ont été déchus de leur mandat en janvier 1940 du fait du pacte germano-soviétique. Cependant, la majorité en faveur du maréchal Pétain est très claire même parmi les députés du Front populaire. Ce vote ne vaut cependant pas adhésion à un programme du régime de Vichy qui ne se trouve pas tout entier concentré dans le slogan « travail, famille, patrie ». C'est pourquoi les historiens distinguent le « maréchalisme », attachement à la personne du Maréchal, l'ancien vainqueur de Verdun étant vu comme un sauveur, et le « pétainisme » qui s'exprime davantage dans le projet de « révolution nationale ».

B. Quels sont les principes du régime de Vichy ? (p. 47)

1. La collaboration telle qu'elle est présentée par le maréchal Pétain vise à améliorer la situation de la France sous la domination allemande. Le souci des prisonniers de guerre (1,6 millions) est mis en avant. Pétain ne veut pas que la France entre en guerre aux côtés de l'Allemagne, mais il pense lui assurer un certain rang dans l'Europe allemande. Pétain insiste beaucoup (« C'est moi seul que l'histoire jugera. ») sur l'initiative qu'il prend

librement de cette politique. Cette politique n'est effectivement pas souhaitée par l'Allemagne, qui entend traiter la France en pays vaincu et profiter de ses ressources matérielles et humaines. Très tôt, la politique de collaboration apparaît comme un échec par rapport aux objectifs qu'elle s'est fixée. Vichy va de plus en plus loin dans les concessions et n'obtient rien.

2. La collaboration devait permettre au régime de mener à bien la « révolution nationale ». L'affiche présentée insiste sur son caractère réactionnaire, à la fois anticapitaliste et antisocialiste. Si on s'en tient à l'aspect économique, il faut remarquer que c'est la paysannerie et l'artisanat qui sont mis en valeur, alors que le capitalisme se trouve enseveli sous les ruines. Cette affiche permet d'opposer valeurs démocratiques et valeurs de Vichy. L'anticommunisme est intégré à une critique globale de la modernité. Le travail, la famille et la patrie sont découplés de la démocratie.

3. C'est bien sûr le pouvoir personnel du maréchal Pétain qui doit être souligné. Il est présent aussi bien dans les institutions que dans la propagande. La comparaison avec les institutions de la III^e République doit faire apparaître l'évacuation du scrutin et la rupture avec le parlementarisme. Signalons que la constitution que Pétain devait élaborer et qui devait être ratifiée par la nation ne verra jamais le jour.

4. Il s'agit de l'égalité d'accès à tous les emplois des citoyens, et donc de l'égalité devant la loi. Cette mesure ramène Vichy en amont de 1789. On pourra aussi se servir de ce document pour faire comprendre ce qu'est l'antisémitisme, en inventariant les professions interdites, qui sont toutes des positions de pouvoir ou d'influence. La thèse du « complot juif » est présente en creux dans cet extrait.

C. Quelles sont les valeurs de la Résistance ? (p. 48)

1. Les considérations stratégiques et tactiques sont présentes dans le discours du général de Gaulle. Les chefs militaires sont ainsi directement mis en cause, alors que Pétain ne mentionnait par leur responsabilité. L'interprétation donnée de la défaite est moins globalisante. La France n'est pas victime d'une fatalité, elle possède encore des ressources, celles de son Empire, et une alliée, l'Angleterre, qui elle-même peut être soutenue par les

États-Unis. L'écroulement de 1940 n'est pas la faillite d'une nation qui devrait se replier sur elle-même pour continuer la lutte, il représente un épisode d'un conflit mondial qui n'est pas terminé.

Les Allemands ne sont pas les « adversaires », comme dans l'allocution radiodiffusée du maréchal Pétain. Ils restent l'« ennemi ».

2. Il s'agit ici de faire comprendre aux élèves que le CNR réaffirme dans ce programme les principes fondamentaux de la démocratie, avec une précision qui fait allusion à toutes les mesures prises par Vichy (censure, statut des juifs). La démocratie « la plus large » peut faire allusion au référendum comme au vote féminin.

3. Marianne ligotée fixant la croix de Lorraine gaulliste représente une France « envahie mais non conquise ». Cette affiche anglaise appuie la France Libre du général de Gaulle et sa revendication de représenter une France authentique, qui ne serait pas compromise par la collaboration vichyste. Jusqu'en 1944, l'enjeu de légitimité reste important, puisque la légalité est du côté de Vichy. Il faut faire comprendre aux élèves le projet du général de Gaulle : représenter une France combattante, qui résiste à l'intérieur du territoire et se bat à l'extérieur aux côtés des alliés, pour éviter que la France ne soit entraînée par Vichy dans le camp des vaincus à l'issue de la guerre.

4. En juillet 1940, l'amiral Muselier, lui-même lorrain, suggère à Charles de Gaulle que les troupes de la France libre arborent la Croix de Lorraine. Le 507^e régiment de chars que de Gaulle avait commandé pendant la guerre comportait aussi une croix de Lorraine dans ses armes. Cette dernière devint ainsi l'emblème de la France Libre.

5. L'extrait de la Marseillaise et la reproduction partielle de la sculpture de Rude sur l'Arc de Triomphe (dénommée la Marseillaise), aux côtés d'un extrait de l'appel du 18 juin 1940 et de la croix de Lorraine enracine dès 1940 le combat gaulliste dans une tradition républicaine.

Le sujet d'étude au bac, p. 49

EXERCICE 1

Texte du maréchal Pétain	Texte du général de Gaulle
« nos adversaires »	« l'ennemi »
La guerre est perdue. L'armistice est le préalable aux négociations de paix. La France doit prendre place dans une Europe dominée par l'Allemagne.	La France a perdu une bataille, mais pas la guerre qui est mondiale et doit continuer. La France peut compter sur son Empire, l'Angleterre et l'appui des États-Unis.
Oui, car il a mal préparé la guerre. L'individualisme et les revendications sociales sont responsables de la défaite.	L'accent est mis sur les erreurs stratégiques du haut commandement. Charles de Gaulle n'est pas un partisan du parlementarisme, mais il ne polémique pas en 1940 sur la question du régime.

EXERCICE 2

1. Les responsabilités de la défaite reposent surtout aux yeux de Léon Blum sur les chefs militaires. Son intervention vise à démasquer la rhétorique vichyste, qui exonère les chefs militaires et accuse les hommes politiques des années 1930 afin de promouvoir la « révolution nationale ».
2. Léon Blum défend également le régime républicain. Rappelons qu'il a été l'un des 80 qui n'ont pas voté les pleins pouvoirs au maréchal Pétain. Pendant la guerre, il réfléchit à une intégration plus complète du socialisme dans la démocratie, et tentera, dans l'immédiat après-guerre, de faire évoluer en ce sens le socialisme français.

EXERCICE 3

1. Rien n'est fait pour rajeunir le maréchal Pétain sur cette affiche. L'homme est né en 1856. Il s'agit de montrer sa sagesse et de faire allusion à son passé glorieux, qui lui vaut l'attachement de beaucoup d'anciens combattants. C'est l'homme d'expérience qu'il s'agit de mettre en avant, comme une figure paternelle et rassurante.
2. Cette affiche cherche manifestement à inspirer la confiance. Elle cherche aussi à susciter chez celui qui la regarde un sentiment de respect forcé. On le renvoie à lui-même et à son infériorité par rapport aux « états de service » du Maréchal. Il y a donc une volonté d'intimidation et d'infantilisa-

tion du citoyen.

3. Cette infantilisation face à une figure paternelle n'est bien sûr pas propice au débat démocratique qui, dans la logique républicaine et démocratique, se pratique entre égaux dans le cadre des institutions. La démocratie suppose que le citoyen se serve de sa raison individuelle ; on ne lui demande ici que de se laisser guider en toute confiance.

Dans le livre du professeur vous trouverez l'intégralité des corrigés des pages 50 et 51.

La question obligatoire au Bac, p. 51

1. L'école primaire en France est gratuite depuis 1881, laïque et obligatoire depuis 1882.
2. La laïcité scolaire se traduit par l'absence d'enseignement religieux dans les programmes, la laïcisation des locaux, et, depuis 1886, par le fait que les personnels de l'enseignement public doivent être laïcs. L'enseignement public doit d'autre part rester neutre en matière de religion.
3. La loi sur la presse de 1881, la loi sur les syndicats de 1884, la loi sur les associations de 1901 garantissent la liberté d'expression, la liberté syndicale, la liberté d'association.
4. La loi de 1905 sépare les Églises de l'État et institue la liberté de culte que l'État doit garantir. Aucun culte ne peut être reconnu ou financé par l'État.
5. Il faut évoquer ici les institutions politiques et en particulier la responsabilité du gouvernement devant les chambres.
6. Le Front populaire voulait lutter contre le fascisme. Ses partisans pensaient qu'il y avait un péril fasciste en France, et que la République était menacée depuis le 6 février 1934.
7. Les républicains s'appuyaient sur l'école gratuite, laïque et obligatoire, diffusant la langue française et les valeurs de la République, sur la conscription et sur les symboles républicains (la Marseillaise, les Mariannes dans les édifices publics, la fête du 14 Juillet...) pour renforcer le sentiment de cohésion nationale.
8. Les républicains veulent unir le pays autour des valeurs de 1789 : les droits de l'homme, la souveraineté nationale, l'égalité devant la loi qui exprime la volonté générale.